



## 1 cdd = on vous enlève vos droits cotisés auparavant ?

Par **sebjoy**, le **23/02/2011 à 19:37**

Bonjour, mon cas est un peu complexe aussi je vais tâcher de faire simple :  
Actuellement, je suis en CDI et tout va bien. Mais je me demande...  
J'ai commencé à travailler en été 2008. 2 mois 1/2.  
Puis chômage, non indemnisé, normal, jusqu'en janvier 2009. Là, j'ai travaillé, à temps complet, jusqu'à fin mai 2009.  
Si je calcule bien, j'ai donc cotisé, et ai été indemnisé, sur la période globale :  $2.5 + 5 = 7$  mois 1/2 de droits ouverts.  
Petite période de chômage, indemnisé (juin-juillet-août-septembre) puis CDD de 7 mois.  
Si je calcule, j'avais droit à  $7 +$  (reste des CDD précédents = 3 mois 1/2) 10.5 mois d'indemnisation, soit plus de 300 jours.  
Pole emploi, eux, ne m'avaient accordé que 212 jours d'indemnisation, soit 80 jours (2 mois et demi) d'envolés.  
Comment est-ce possible, alors que j'ai TOUJOURS, jusqu'à la fin de la période d'essai de mon CDI actuel, indiqué à leurs services être toujours à la recherche d'un emploi ?  
Ai-je une voie de recours pour récupérer mes droits non perçus à l'époque ?  
Merci infiniment de vous intéresser à mon cas, qui je pense pourrait être utile à bon nombre de gens.